



# PROJET DE POLITIQUE JEUNESSE PROJET DE POLITIQUE JEUNESSE

**DOCUMENT GÉNÉRAL D'INFORMATION  
POUR LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LA POLITIQUE JEUNESSE**

Bureau du Sommet du Québec et de la jeunesse  
Mai 2000



## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS .....	5
<b>1. RAPPEL HISTORIQUE .....</b>	<b>7</b>
1.1 Initiatives antérieures.....	7
1.2 Engagements gouvernementaux.....	11
<b>2. LE CADRE DANS LEQUEL S'INSCRIT LA POLITIQUE JEUNESSE.....</b>	<b>13</b>
2.1 Éléments contextuels .....	13
2.2 Priorités ciblées en fonction des consensus du Sommet.....	19
2.3 Les caractéristiques de politiques jeunesse dans d'autres pays .....	20
2.4 Enjeux d'une politique jeunesse au Québec.....	24
<b>3. LE CHAMP D'ACTION D'UNE POLITIQUE JEUNESSE.....</b>	<b>29</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>33</b>
<b>ANNEXE 1 : POLITIQUES JEUNESSE À TRAVERS LE MONDE .....</b>	<b>35</b>



## **AVANT-PROPOS**

La société québécoise s'est engagée dans une large démarche de réflexion sur l'avenir du Québec, ayant la jeunesse comme principal sujet. Quatre grands chantiers et des ateliers régionaux, dans toutes les régions du Québec, ont alimenté cette réflexion dont le point culminant a été le Sommet du Québec et de la jeunesse (SQJ) qui s'est tenu les 22, 23 et 24 février 2000 à Québec.

Les retombées du SQJ ont été multiples ; parmi celles-ci, l'engagement des partenaires à se doter d'une politique jeunesse à la fois globale et inclusive. Cette politique visera, à moyen et à long terme, à établir les grandes orientations jeunesse et à coordonner les actions des intervenants en cohérence avec elles. Les partenaires ont en effet confirmé que l'éducation, l'emploi, la lutte à l'exclusion, l'exercice de la citoyenneté par les jeunes ainsi que le développement durable compteront parmi les balises de ce projet de politique et que sa mise en œuvre se fera dans le respect des spécificités régionales et culturelles du Québec. Ce projet sera élaboré en concertation avec les groupes jeunes, notamment ceux des régions, et en consultation avec les partenaires. Il devra être adopté d'ici la fin février 2001.

Ce document fait état de l'expérience d'autres pays qui ont adopté une politique jeunesse, des recommandations en la matière d'organismes internationaux, des engagements antérieurs de l'État québécois, et surtout des attentes exprimées par les jeunes et les autres citoyens. Il fait ressortir quelques pistes à prendre en compte pour élaborer et adopter une politique jeunesse. Il est soumis à titre de document d'information pour alimenter la réflexion en vue de l'élaboration d'une politique jeunesse.



## **1. RAPPEL HISTORIQUE**

Cette rubrique fait un rappel des événements qui ont jalonné l'évolution de la préoccupation jeunesse au Québec.

### **1.1 INITIATIVES ANTÉRIEURES**

Déjà, en 1983, le Sommet québécois de la jeunesse : *S'unir pour s'en sortir* visait à donner aux jeunes l'occasion de s'exprimer et de discuter de leur capacité d'intervenir dans la société. Il réunissait quelques milliers de jeunes à des sommets régionaux. Environ 2 000 propositions émanant de ces sommets ont été acheminées au Sommet national, tenu à Québec en août, qui rassemblait plus de 600 jeunes. Le Sommet avait eu le mérite de dégager, pour la première fois, les préoccupations des jeunes et de permettre à ces derniers de faire valoir leur potentiel et d'exprimer leurs alternatives pour une société à leur mesure.

#### **1983 : Actions pour les jeunes et mise sur pied temporaire du Secrétariat à la jeunesse**

Face à la récession de 1982, qui frappa durement les jeunes au chapitre de l'emploi (taux de chômage de 23,1 % des 15-24 ans), le Conseil des ministres, en mars 1983, identifie des actions pour les jeunes et met sur pied le Secrétariat à la jeunesse qui aura pour mandat d'assurer la concertation requise ainsi que le suivi des actions.

#### ***Quatre ministères étaient interpellés :***

- ❑ *Le ministère de l'Éducation* – pour qu'il réalise son plan d'action visant le maintien des étudiants à l'école, le retour aux études des décrocheurs et, en collaboration avec le Secrétariat à la science et à la technologie, le développement de l'enseignement dans les secteurs d'avenir ;
- ❑ *Le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu* – pour implanter un programme de formation en industrie, faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs au Programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC), assouplir les critères d'admissibilité aux programmes PRÊT et Chantier-Québec, augmenter la participation des jeunes dans les programmes de création d'emplois temporaires des ministères (PCET), créer un programme action jeunes volontaires et implanter un module jeunesse dans chaque Centre Travail-Québec ;
- ❑ *Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche* – pour accentuer son support au Mouvement québécois des chantiers et faciliter l'accès des jeunes aux programmes de voyages-échanges ;

- ❑ *Le ministère des Affaires sociales* – pour accroître son support aux maisons de jeunes et aux organismes communautaires jeunesse, accentuer les services aux jeunes dans les CLSC, mettre sur pied des actions préventives, particulièrement auprès des jeunes aux prises avec des problèmes de délinquance juvénile.

Ces jalons conduiront ultérieurement à des chapitres importants du *Plan d'action jeunesse 1998-2001*.

### **1985 : Année internationale de la jeunesse**

Les trois pôles autour desquels s'est articulé le plan d'action du Québec pour souligner l'année internationale de la jeunesse, inscrite sous la thématique PAIX, PARTICIPATION, DÉVELOPPEMENT, étaient :

- ❑ une année qui doit appartenir aux jeunes – ils doivent être les penseurs, les artisans et les acteurs ;
- ❑ des interventions qui doivent dépasser l'événement pour viser davantage l'élaboration de solutions à long terme – il devrait rester, au terme de cette année, des services mieux adaptés et des cadres de référence tangibles pour les jeunes ;
- ❑ la base d'une démarche en vue de la responsabilisation de tous les partenaires pour l'insertion des jeunes à la société québécoise.

Concrètement, l'Année internationale de la jeunesse a suscité une gamme d'activités à caractère local, national et international, initiées par les jeunes eux-mêmes, comme en témoignent les quelque 700 projets du milieu subventionnés par le Secrétariat à la jeunesse (budget de 9 M\$ sur 2 ans).

Cette Année internationale de la jeunesse aura aussi permis la tenue de symposiums sur les jeunes et l'emploi : *Changeons le mode d'emploi* (automne 1984 - mai 1985) qui ont permis de réunir, pour la première fois, à une même table, et ce, dans onze villes du Québec, des jeunes et des représentants des milieux municipaux, scolaires, patronal et syndical. Dans la foulée des symposiums, plusieurs projets mobilisateurs et structurants ont été développés dans ces milieux, de même que des comités de suivi.

Le rapport de la Commission consultative sur le travail et la révision du Code du travail de 1985 livraient plusieurs recommandations, reprenant celles qu'avait présentées la Table de concertation des organismes jeunesse-travail et ont tracé la voie à plusieurs programmes jeunesse et orientations gouvernementales touchant particulièrement les jeunes : des programmes de stimulation de l'emploi – plutôt que de création temporaire d'emploi – en mettant l'accent sur le développement local et l'entrepreneuriat des jeunes; l'amélioration de l'information sur les mesures destinées aux jeunes, des services d'orientation,



d'information, d'encadrement et de support pour faciliter la réinsertion professionnelle des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale; l'amélioration des liens entre la formation théorique et le marché du travail; la révision de la durée des programmes de réinsertion des jeunes au marché du travail; une meilleure gestion des stages en entreprises; l'augmentation du salaire minimum, une politique visant sa révision annuelle et la parité pour les moins de 18 ans; la réduction de la semaine de travail à 40 heures d'ici 1990; l'équité de traitement (avantages sociaux) pour les travailleurs à temps partiel.

La création, en 1988, du Conseil permanent de la jeunesse constituait une réponse à la demande des jeunes, formulée à l'occasion du Sommet québécois de la jeunesse, d'avoir au gouvernement un porte-parole indépendant et permanent. Depuis sa création, le Conseil a publié une centaine de documents sur des sujets tels que l'exode des jeunes vers les centres urbains, l'emploi, le décrochage scolaire, le suicide, l'éducation, l'emploi, la pauvreté, la délinquance et l'aide sociale.

Le Secrétariat à la jeunesse devient cette même année une structure permanente. Il a une fonction de recherche et d'analyse et un rôle de coordination et d'aviseur auprès des ministères et organismes à l'égard des dossiers jeunesse.

### **Les Audiences publiques sur la jeunesse organisées par le Conseil permanent de la jeunesse (1989)**

Ces audiences se sont déroulées au printemps 1989 et ont donné lieu au rapport *Les couleurs de la jeunesse NOIR sur BLANC*. Dans sa lettre de transmission du rapport au ministre responsable la jeunesse, la présidente du CPJ disait : ...

« Pour notre génération, les années 1980 auront été principalement caractérisées par l'accroissement de la dépendance des jeunes : dépendance grandissante envers l'État et ses programmes de même que dépendance accrue envers la famille ». Et elle poursuivait : « le rapport ... démontre également qu'en dépit des difficultés qu'ils connaissent, les jeunes font toujours preuve de dynamisme. Ils ou elles ont toujours la volonté ferme de prendre leur place dans la société et d'investir dans l'avenir. Au tournant de cette décennie, ils veulent désormais assumer cette place et cet investissement sous le signe de l'autonomie ».

Si l'emploi et les conditions socio-économiques des jeunes étaient les enjeux déterminants des événements précédents, les audiences ont ajouté en soulevant les préoccupations des jeunes à l'égard des questions sociales, de santé et de développement local et régional.

### **Plan d'action 95-96 : Pour des jeunes capables et responsables (discours du budget de Bernard Landry)**

Il s'agit de deux ensembles de mesures. Le premier ensemble portait sur des actions que le gouvernement devait mettre en place : la révision des programmes d'employabilité et de subventions, une réforme fondamentale de la politique de la sécurité du revenu et la mise en place d'une Table de concertation interministérielle sur le rajeunissement de la fonction publique. Le second ensemble de mesures identifiait des projets présentés par les milieux jeunes et qui ont été réalisés par des organismes non-gouvernementaux (ONG).

Essentiellement, ces projets du plan d'action (Route verte, Québec sans frontières, Tremplin de la relève cinématographique, Récupération-recyclage, Sommet de la jeune entreprise, Informatisation du réseau du regroupement des organismes orienteurs) faisaient partie d'une stratégie d'intégration et de mobilisation des jeunes.

### **Sommet sur l'économie et l'emploi - Chantier économie sociale et création du Fonds de lutte contre la pauvreté (29, 30, 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 1996)**

Peu après la conférence préparatoire au Sommet sur l'économie et l'emploi, deux chantiers, issus des consensus du Sommet, sont mis sur pied : le Chantier sur la création d'emplois et l'autre sur la réforme des services publics. Issue du second chantier, une commission sur la fiscalité, présidée par M. Alban D'Amours, est créée. Elle produira un important rapport pour le Sommet d'octobre intitulé : *Ensemble pour un Québec responsable*. Vingt-sept (27) études gouvernementales ont permis d'alimenter cet imposant rapport. On y aborde principalement la perte de confiance des citoyens envers la fiscalité. On traite de la question de l'équité fiscale et du poids de la dette pour les générations futures. Les commissaires soulignent que les citoyens rencontrés ont souvent réclamé des solutions vers l'adoption d'une politique d'équité intergénérationnelle.

Le Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996 a notamment permis la mise sur pied du Fonds de lutte contre la pauvreté et le démarrage de la mission de l'économie sociale, sous la responsabilité de Nancy Neamtam.

### **Le Plan d'action jeunesse 1998-2001**

Ce premier « réel » plan d'action gouvernemental en matière jeunesse identifie quatorze priorités dans les trois chantiers que sont l'emploi, l'éducation et le mieux-être. Traduites dans quelques 70 mesures ou « coups de pouce additionnels » pour favoriser une insertion sociale et professionnelle plus harmonieuse des jeunes, elles représentent un investissement de plus de 400,0 M\$ qui s'ajoutent aux crédits consentis à des programmes et des mesures principalement destinées aux jeunes<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Plan d'action jeunesse 1998-2001

On peut donc constater, à partir de ce bref survol depuis 1983, que les interventions du gouvernement du Québec en matière de jeunesse ont touché plusieurs sphères d'activités : des programmes variés et structurants (prêts étudiants, support à des organismes jeunesse) à des mesures ponctuelles, sans compter tout le secteur de l'éducation. Ces initiatives ont posé les premiers jalons vers une véritable politique jeunesse.

## **1.2 ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX**

À plusieurs occasions, le gouvernement du Québec a fait part de ses intentions à l'égard d'une politique jeunesse, dont tout spécialement l'engagement du premier ministre à préparer une politique jeunesse plus vaste que le Plan d'action jeunesse : (propos du premier ministre Lucien Bouchard dans la brochure du *Plan d'action jeunesse 1998-2001*) :

« Le gouvernement du Québec rend donc public un plan d'action jeunesse qui se veut un contrat entre la société québécoise et la génération montante. Il s'agit d'un premier pas vers une politique jeunesse plus vaste qui concerne le Québec tout entier et qu'il faut élaborer avec les jeunes. »



## 2. LE CADRE DANS LEQUEL S'INSCRIT LA POLITIQUE JEUNESSE

Cette rubrique porte sur les éléments contextuels dans lesquels s'inscrira une politique jeunesse. Il s'agit des attentes exprimées à ce jour, des priorités ciblées en fonction du Sommet du Québec et de la jeunesse, des caractéristiques de d'autres politiques jeunesse à travers le monde et enfin des enjeux factuels et structurels à prendre en compte.

### 2.1 ÉLÉMENTS CONTEXTUELS

#### DESCRIPTION DES ATTENTES EXPRIMÉES À CE JOUR

##### Les consensus issus du Sommet du Québec et de la jeunesse

Les partenaires du Sommet du Québec et de la jeunesse ont convenu d'adopter une politique jeunesse, avant la fin de février 2001, qui visera, à moyen et long terme, à établir les grandes orientations jeunesse et à coordonner les actions des intervenants en cohérence avec elles. Les partenaires ont confirmé que ce projet serait élaboré en concertation avec les groupes jeunes, notamment ceux des régions, et en consultation avec les partenaires. Cette étape charnière pour la collectivité consacre la prise de conscience sociale du besoin d'une politique jeunesse au Québec.

Plusieurs groupes ont à maintes reprises fait état de leurs attentes pour une telle politique, particulièrement le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) et la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). Leurs propositions quant au contenu d'une éventuelle politique jeunesse sont largement inspirées du modèle de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

##### ❖ *CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE (CPJ)*

Ainsi, en 1990<sup>2</sup>, le **Conseil permanent de la jeunesse** mettait de l'avant l'idée d'un nouveau contrat social qui devait désormais lier la société québécoise et sa jeunesse, puisque la décennie 1980 avait remis en cause le contrat précédent avec la crise économique qui avait ébranlé les acquis de la Révolution tranquille et spécialement touché les jeunes. Le CPJ jugeait essentiel qu'une politique d'ensemble en matière de jeunesse soit élaborée par le gouvernement du Québec dans les plus brefs délais. Il la voyait comme un outil de promotion pour les jeunes Québécoises et Québécois. Pour le CPJ, cette politique devait : permettre un meilleur accès à la richesse collective du Québec; privilégier la justice sociale et l'équité entre tous les membres de la société ; consacrer le

---

<sup>2</sup> Conseil permanent de la jeunesse, *Rapport des Audiences publiques sur la jeunesse : « Les couleurs de la jeunesse. Noir sur blanc »*, 1990.

statut d'adulte autonome dès l'âge de 18 ans et reconnaître les particularités des différentes régions du Québec.

Les priorités identifiées par le CPJ allaient dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des plus démunis, de leur insertion professionnelle et sociale et des services qui leur sont offerts. Le CPJ évoquait le besoin d'une reconnaissance des organismes communautaires et la nécessité d'un véritable partenariat entre l'État et les organismes contribuant à l'amélioration de la situation des jeunes.

Faisant suite à l'avis sur la pauvreté des jeunes de 1993 intitulé *Dites à tout le monde qu'on existe*, le CPJ publiait, en 1996<sup>3</sup>, un nouvel avis dans lequel il plaidait en faveur de la mise en place, par le gouvernement du Québec, d'une véritable politique jeunesse.

Le manque de coordination des programmes et des mesures destinés à la jeunesse justifiait pour lui la nécessité et l'urgence d'une politique jeunesse. Pour assumer la coordination et la mise en œuvre de la nouvelle politique, il suggérait de modifier les rôles et les mandats du Secrétariat à la jeunesse et du Conseil permanent de la jeunesse dans ce sens.

Plus récemment le CPJ<sup>4</sup>, concluait sur la nécessité d'une vision jeunesse dont l'État devait assumer le leadership afin d'assurer une cohérence (et donc la fin du morcellement) entre toutes les interventions des partenaires de la société civile. Parce que l'accès à une citoyenneté pleine et active passe par une plus grande présence des jeunes dans les instances décisionnelles et les lieux de travail, un sérieux coup de barre devait s'opérer pour changer les mentalités et les manières de faire. Cette cohérence devait aller dans le sens d'actions cohérentes avec l'horizon jeunesse, soit de l'adolescence jusqu'à l'âge adulte, pour prévenir l'exclusion des jeunes et faciliter leur participation pleine et entière à la société québécoise. L'intégration des jeunes à la société civile et à leur pleine participation requiert une vision globale.

À cet égard, le CPJ<sup>5</sup> considère le *Plan d'action jeunesse 1998-2001* du gouvernement du Québec comme un premier pas vers une action gouvernementale concertée en matière de jeunesse et y voit même certains éléments d'une politique jeunesse, dont plusieurs éléments originaux. Les forums jeunesse régionaux, véritables organes de consultation et de suivi agissant en concertation avec les conseils régionaux de développement, ressortent comme éléments de réussite d'une politique.

---

<sup>3</sup> Conseil permanent de la jeunesse. *Parce qu'on existe ! L'urgence d'une politique jeunesse*. Avis, 1996.

<sup>4</sup> Conseil permanent de la jeunesse. *Pour l'accès des jeunes à une citoyenneté pleine et active*. Avis, 1999.

<sup>5</sup> Conseil permanent de la jeunesse. *Le Conseil permanent de la jeunesse réagit au Plan d'action jeunesse*. Communiqué, 18 juin 1998.

Depuis au moins une décennie le CPJ réclame un nouveau contrat social entre la société québécoise et sa jeunesse. Au fil des années, il affirme et réaffirme la nécessité d'une politique jeunesse, mais c'est dans son plus récent avis de février 2000<sup>6</sup> qu'il présente une proposition de contenu d'une telle politique. Dans ce document, le CPJ voit la politique jeunesse comme :

- ❑ un outil d'intervention cohérent pour permettre cette pleine participation des jeunes;
- ❑ une vision globale qui s'impose pour pouvoir lever les barrières à cette pleine participation des jeunes ;
- ❑ une action globale et coordonnée pour garantir le succès d'actions intersectorielles ;
- ❑ l'affirmation de la question jeunes comme préoccupation prioritaire au gouvernement ;
- ❑ un véhicule de reconnaissance de l'expertise et de l'apport des organismes jeunesse (plus de 300 organismes jeunesse ont appuyé, en 1995-1996, la demande du CPJ au gouvernement du Québec à l'effet de mettre en œuvre une politique jeunesse, y compris les ailes jeunesse des partis politiques du Québec) ;
- ❑ une affirmation de la responsabilité de l'État à l'égard des jeunes.

Cette politique jeunesse aurait les caractéristiques suivantes :

- ❑ une politique globale (action intersectorielle ou horizontale) ;
- ❑ une politique coordonnée (mécanisme de coordination intersectorielle) ;
- ❑ une politique concertée (participation des jeunes et des principaux intervenants qui œuvrent auprès d'eux) ;
- ❑ une souplesse législative et réglementaire (harmoniser les lois et les règlements avec la mission et les orientations d'une politique en faveur des jeunes) ;
- ❑ une politique qui dépasse l'action gouvernementale (inscription des actions des partenaires socio-économiques dans la mission et les orientations de la politique jeunesse).

Le CPJ cible sept orientations (thèmes) :

- ❑ la citoyenneté ;
- ❑ une meilleure équité entre générations ;
- ❑ le système éducatif ;
- ❑ l'emploi ;
- ❑ la lutte à l'exclusion ;
- ❑ la famille ;
- ❑ le développement régional.

Le CPJ conclut en faisant trois recommandations :

---

<sup>6</sup> Conseil permanent de la jeunesse. *Vers une politique jeunesse! Éléments de réflexion en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse*. Avis, février 2000.

- ❑ le Conseil permanent de la jeunesse recommande au gouvernement du Québec de mettre sur pied un processus qui mènera à l'élaboration d'une politique jeunesse globale, concertée et coordonnée, faisant preuve de souplesse aux plans législatif et réglementaire ;
- ❑ le Conseil permanent de la jeunesse recommande également au gouvernement du Québec que la politique jeunesse puisse dépasser l'action purement gouvernementale afin que les partenaires socio-économiques adhèrent, eux aussi, à un projet de société axé sur une citoyenneté pleine et active des jeunes. Les principaux éléments de ce nouveau contrat avec la jeunesse devront, de l'avis du CPJ, être clairement définis dans la mission et les orientations d'une telle politique ;
- ❑ le Conseil recommande au gouvernement du Québec qu'une politique jeunesse devienne le principal mécanisme de suivi des engagements pris au Sommet du Québec et de la jeunesse.

❖ **FÉDÉRATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC (FEUQ)**

En 1997<sup>7</sup>, la **Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)** recommandait :

« Que dans le cadre de son plan d'action national, le gouvernement du Québec adopte une véritable politique globale en matière de jeunesse, qui comprendrait une série de mesures actives d'insertion des jeunes au marché de l'emploi... »

La FEUQ y donne une définition de ce qu'est une politique jeunesse :

« Une politique jeunesse est une déclaration politique non partisane, orientée vers les besoins de la jeunesse. Elle reflète la volonté du gouvernement en place de fixer dans un texte le fait que la jeunesse constitue une priorité nationale. Cette politique est en vérité une déclaration dans laquelle la jeunesse, par le biais de ses législateurs, définit ses besoins et les programmes qui devront être mis en place, regroupés ou modifiés pour satisfaire les priorités qu'elle s'est fixées. »

---

<sup>7</sup> Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). *Pour une politique jeunesse québécoise*, 4 septembre 1997.



La FEUQ se réfère à la proposition des Nations Unies de 1995 pour identifier les secteurs prioritaires à inclure dans une éventuelle politique jeunesse, à savoir :

- ❑ éducation et formation professionnelle ;
- ❑ emploi et jeunesse ;
- ❑ santé et population ;
- ❑ pauvreté ;
- ❑ implication et participation de la jeunesse ;
- ❑ arts, sports et loisirs ;
- ❑ citoyenneté et civisme ;
- ❑ abus de drogues ;
- ❑ délinquance juvénile.

Mentionnons que la FEUQ a rejoint les rangs de la Coalition jeunesse afin de défendre une plate-forme commune de revendications dans le cadre du Sommet.

#### ❖ *CONCERTATION JEUNESSE*

La coalition **Concertation Jeunesse**, regroupant plus de vingt associations de jeunes, lors d'une réunion tenue le 30 janvier 2000, a soumis à ses membres un texte intitulé : *Déclaration commune de Concertation Jeunesse : Halte à la précarité et l'exclusion ! Pour la participation des jeunes à la société québécoise*. Ce regroupement s'est formé à l'occasion du Sommet du Québec et de la jeunesse. La déclaration consiste en une plate-forme de revendications communes en vue du Sommet, laquelle fait une large part aux demandes sociales. Cette plate-forme de revendications comporte les thèmes suivants : le revenu, l'éducation, l'emploi, les parcours de formation et d'insertion sociale et professionnelle, le soutien aux familles, l'implication des jeunes et la citoyenneté, le financement des organismes communautaires et, enfin, l'environnement.

#### ❖ *L'ASSOCIATION INTERNATIONALE FRANCOPHONE DES AÎNÉS (AIFA) ET LE FORUM INTERNATIONAL DES JEUNES POUR LA FRANCOPHONIE (FIJEF)*

Lors du symposium international tenu en mai 1999 sous le thème *La compréhension intergénérationnelle : une stratégie pour tous les âges*, l'**Association internationale francophone des aînés (AIFA)** et le **Forum international des jeunes pour la francophonie (FIJEF)** ont proposé une déclaration sur la solidarité intergénérationnelle comme document de travail pour étude en ateliers. Le contenu de cette déclaration s'apparente au contenu d'une politique intergénérationnelle. Elle comporte quatre secteurs : les valeurs, la culture et l'éducation, la société et, enfin, l'économie.

❖ **COMMISSION JEUNESSE SUR L'AVENIR DU QUÉBEC**

En 1995<sup>8</sup>, la **Commission jeunesse sur l'avenir du Québec** rencontrait plus de 5 000 jeunes, dans 25 villes du Québec, avec pour mandat de consulter la jeunesse québécoise sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec et de susciter un débat sur l'avenir du Québec. Le projet de société souhaité par la jeunesse est ainsi présenté :

« Pour la jeunesse québécoise, l'accession du Québec à la souveraineté ne peut être considérée simplement comme une fin. Cela signifie davantage à ses yeux, car il s'agit d'un moyen qu'il importe de mettre au service d'une réforme globale, elle-même indissociable d'un projet de société dont l'esprit doit servir de base au nouveau contrat social. Une société juste et pacifiste, ouverte sur le monde et où les droits ont aussi comme corollaire l'exercice de la responsabilité : voilà d'abord l'esprit de ce projet de société auquel les jeunes souscrivent. L'équité sociale et l'accès à une éducation de qualité, le droit au travail et la décentralisation, l'importance de la vie communautaire et la place de la famille, le respect des droits et l'exercice des libertés fondamentales, le sens de la responsabilité et la protection de l'environnement : voilà ensuite les principes que les jeunes aimeraient voir figurer à l'intérieur du nouveau contrat social auquel ils aspirent ».

Les recommandations de la Commission s'articulaient autour de quatre axes :

- ❑ repenser le rôle et le fonctionnement de l'État ;
- ❑ réformer le système d'éducation ;
- ❑ élargir l'accès au marché du travail ;
- ❑ se doter des outils démocratiques nécessaires à un nouveau contrat social.

❖ **FORCE JEUNESSE**

Dans un dossier publié<sup>9</sup> en préparation du Sommet, le groupe **Force jeunesse** désignait quatre dossiers pouvant animer une politique :

- ❑ la conciliation travail-famille ;
- ❑ la formation des jeunes décrocheurs ;

---

<sup>8</sup> Secrétariat national des commissions sur l'avenir du Québec. *Rapport de la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec*, 1995.

<sup>9</sup> Bérubé, Nicolas. Sommet de la jeunesse. *Les quatre points à défendre*. Voir, 13 au 19 janvier 2000, Rubrique Jeunesse, Montréal.

- ❑ les jeunes non syndiqués ;
- ❑ la fonction publique et les jeunes.

L'idée de politique jeunesse a été bien reçue au Sommet du Québec et de la jeunesse. Le Conseil permanent de la jeunesse aura réussi à faire accepter par les partenaires la plupart des orientations qu'il défendait depuis plusieurs années. On peut citer la citoyenneté, une meilleure équité entre les générations, l'emploi, le système éducatif puis, au plan organisationnel, l'harmonisation des interventions, une meilleure coordination et un rôle structurant aux forums jeunesse régionaux. La plupart des problématiques soulevées par d'autres groupes ont également été bien reçues ou nommément reprises dans les engagements des partenaires.

## 2.2 PRIORITÉS CIBLÉES EN FONCTION DES CONSENSUS DU SOMMET

Les partenaires du Sommet du Québec et de la jeunesse ont convenu :

« de la nécessité de définir un projet de politique jeunesse qui visera, à moyen et long terme, à établir les grandes orientations jeunesse et à coordonner les actions des intervenants en cohérence avec elles »<sup>10</sup>.

Ils ont confirmé que ce projet sera élaboré en concertation avec les groupes jeunes, notamment ceux des régions, et en consultation avec les partenaires. Les axes identifiés sont **l'éducation, l'emploi, la lutte contre l'exclusion, l'exercice de la citoyenneté par les jeunes ainsi que le développement durable** et compteront parmi les balises de ce projet de politique. Sa mise en œuvre se fera dans le respect des spécificités régionales et culturelles du Québec. Ce projet portera notamment sur la participation des jeunes à la société et aux prises de décisions, sur la promotion de la santé et la prévention des problématiques à l'origine de la détresse de certains jeunes et sur la valorisation des loisirs et des sports<sup>11</sup>.

Les huit priorités du Sommet constituent également des pistes importantes pouvant influencer le contenu du projet. Ces priorités sont les suivantes :

- ❑ placer l'éducation au cœur des priorités collectives ;
- ❑ favoriser la pleine et entière participation de tous les jeunes à la vie en société ;
- ❑ voir à la préparation à la vie et à l'emploi, permettant à tous les jeunes de s'intégrer pleinement à la société ;
- ❑ développer une approche préventive et en mesurer les impacts ;
- ❑ la poursuite de la lutte contre l'exclusion et contre la discrimination ;

---

<sup>10</sup> Déclaration commune faisant état des consensus dégagés par les participants et participants associés au Sommet du Québec et de la jeunesse.

<sup>11</sup> Communiqué de presse, 24 février 2000, *Pour une politique porteuse d'espoir*.

- ❑ la promotion continue de l'équité entre les générations ;
- ❑ la promotion de l'ouverture sur le monde ;
- ❑ garantir un développement durable et un accès à un environnement de qualité pour le Québec d'aujourd'hui et les générations futures.

Tel que l'exprimait le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, M. François Legault, dans la lettre d'invitation aux groupes appelés à faire partie du Comité consultatif sur la politique jeunesse, les partenaires du Sommet ont retenu certaines balises et ont indiqué des thèmes qu'ils souhaitaient voir traiter dans le projet de politique, notamment l'éducation, l'emploi, la lutte contre l'exclusion, l'exercice de la citoyenneté par les jeunes et le développement durable. C'est sur cette base que le gouvernement aura à définir les orientations qui guideront sa politique.

En ce qui concerne la démarche d'élaboration, le ministre rappelait que les partenaires s'étaient également entendus pour que la politique jeunesse soit élaborée en concertation avec les groupes jeunesse, notamment ceux des régions, et en consultation avec les partenaires. À cet égard, M. Legault a mis sur pied un comité consultatif sur la politique jeunesse, représentatif des groupes qui ont suivi le plus étroitement les travaux du Sommet. Ces membres seront associés aux travaux en étant consulté tout au long de l'élaboration de la politique. Ceci permettra de s'assurer que lors des travaux gouvernementaux, chacune des étapes charnières de cette opération et les orientations soient bien comprises par l'ensemble des groupes directement concernés et qu'elles reflètent les attentes des jeunes.

### **2.3 LES CARACTÉRISTIQUES DE POLITIQUES JEUNESSE DANS D'AUTRES PAYS**

Depuis 1985, dernière année internationale de la jeunesse, on assiste, dans les pays occidentaux, à un changement de perception et d'orientation des politiques jeunesse. Ces changements, qui s'accompagnent des questionnements sur le rôle politique de l'État dans les différentes sphères sociales, affectent les orientations et les contenus de ces politiques.

La prise de conscience de ce nouveau besoin politique est venue de l'environnement international. En 1995, lors du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté un *Programme d'action pour la jeunesse à l'horizon de l'an 2000 et au-delà*. L'organisme demandait aux gouvernements de formuler et d'adopter une politique pour la jeunesse. Le programme signalait les dix secteurs d'intervention qui devraient y figurer :

- ❑ l'éducation ;
- ❑ l'emploi ;
- ❑ la faim et la pauvreté ;
- ❑ la santé ;
- ❑ l'environnement ;

- ❑ la toxicomanie ;
- ❑ la délinquance juvénile ;
- ❑ les activités récréatives ;
- ❑ les filles et les jeunes femmes ;
- ❑ une participation complète des jeunes dans la vie de la société et des processus décisionnels.

L'UNESCO a ajouté la promotion de la paix parmi les contenus des politiques jeunesse. Le Conseil de l'Europe cible également la jeunesse pour promouvoir le développement de la tolérance et l'harmonie entre les différents peuples et cultures.

D'après les politiques analysées, on peut observer deux modèles ou des tendances générales de politique jeunesse dans les pays développés : un modèle américain et un modèle européen.

Le modèle européen conçoit la politique jeunesse comme un ensemble d'interventions coordonnées et concertées de différentes instances responsables, dans les domaines qui conditionnent la vie des jeunes. Le modèle américain est sectoriel, plus parcellaire. Il repose sur l'offre de services aux jeunes, services qui relèvent d'autres politiques nationales. Les principales différences entre les deux modèles se situent au niveau de la coordination, de la concertation, des domaines d'intervention et des objectifs poursuivis. Plusieurs pays partagent des éléments des deux modèles<sup>12</sup>.

Parmi les organismes supranationaux, l'Union Européenne (UE) a mis en place une politique jeunesse comportant plusieurs programmes destinés aux jeunes de tous les pays membres. L'application et la gestion de ces programmes relèvent des gouvernements nationaux, régionaux et locaux, en fonction du modèle juridictionnel et des besoins. Chaque pays de l'Union Européenne possède une agence nationale chargée de la mise en pratique des programmes. Ces agences peuvent être régionalisées, comme c'est le cas en Espagne et en Belgique. Le contenu des principaux programmes jeunesse de l'UE peut se résumer en quatre mots : voyager, bouger, échanger, apprendre. Sur le plan des objectifs, on retrouve la présence explicite d'un objectif transversal et prioritaire commun à tous les programmes : celui de la promotion d'une idée « européenne » chez les jeunes des différents pays européens.

---

<sup>12</sup> Voir annexe 1.

## **Modèles mixtes**

Deux autres pays développés hors de l'Europe et de l'Amérique recourent au premier modèle et accentuent cette tendance. L'Australie, un pays dont le système politique, issu du parlementarisme britannique, pratique une politique jeunesse « européenne » : globale, concertée, consultée, coordonnée et intersectorielle.

En revanche, le Japon n'est doté d'aucune politique jeunesse et ne montre aucun indice de vouloir s'en donner une. Plusieurs pays asiatiques en transition ou en voie de développement montrent peu ou pas d'intérêt pour le sujet.

Les politiques jeunesse du gouvernement fédéral canadien et des provinces canadiennes se situent à mi-chemin entre le modèle américain et le modèle européen de politique jeunesse. Elles partagent, avec le modèle européen, la philosophie de consultation des jeunes, des objectifs d'intégration sociale et économique et la conviction selon laquelle les jeunes sont un « groupe » ou une catégorie sociale, avec des problèmes d'intégration spécifiques, sur lesquels les gouvernements peuvent intervenir de manière efficace. Par contre, du point de vue des contenus, du manque de coordination et de concertation interministérielle, elles ressemblent plutôt au modèle américain. Il s'agit de programmes faisant partie d'une politique précise, pilotés par un ministère (le plus souvent, éducation, emploi ou santé). Cette situation s'explique, entre autres, par le partage de compétences entre les gouvernements fédéral et provincial. Le gouvernement fédéral administre ses propres programmes de santé, de formation professionnelle, d'emploi, etc., qui cohabitent, à divers degrés, avec les programmes provinciaux. Dans certains cas et dans certains domaines, des accords entre le gouvernement fédéral et les provinces aboutissent à la mise en place de programmes « conjoints » mais, dans d'autres domaines, les doublages sont fréquents en matière d'emploi, de formation et de santé, dans les actions visant la jeunesse. Les politiques jeunesse des provinces canadiennes se concentrent sur des programmes d'emploi, de formation professionnelle et de stages en milieu de travail. Elles ont aussi des campagnes de prévention en santé. Certaines possèdent des programmes d'entrepreneuriat jeunesse<sup>13</sup> et des programmes d'échange et de coopération internationale.

Quant au gouvernement fédéral, outre ses programmes emploi et formation, il y a un ministère qui prête une attention spéciale aux jeunes et dont le mandat consiste à faire la promotion du Canada et du fédéralisme canadien<sup>14</sup>. Il s'agit de la diffusion, auprès de la clientèle jeune, d'une vision de l'identité canadienne construite autour de la valorisation du multiculturalisme, du pluralisme et des différences culturelles. L'attachement de l'État aux valeurs démocratiques, aux droits inscrits dans la Charte canadienne des droits et

---

<sup>13</sup> Nouveau-Brunswick, Colombie-Britannique, Nouvelle-Écosse, Ontario.

<sup>14</sup> Voir le guide Connexion jeunesse 1998-1999 et Stratégie emploi jeunesse.

libertés et à la promotion des deux langues officielles fait aussi partie de cette identité politiquement construite. Toutes proportions gardées, les activités incluses dans les programmes jeunesse de Patrimoine Canada ressemblent à celles de l'Union Européenne (voyages, échanges, service volontaire, apprentissage des langues officielles etc.).

L'environnement international et les organismes supranationaux comme les Nations Unies, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe ont beaucoup favorisé l'émergence de ce nouveau type de politique qui prétend aller au-delà du modèle classique basé sur des activités sportives et culturelles. La complexité des interfaces créées entre le monde du travail, de l'éducation, de la santé et d'autres sphères de l'activité sociale a obligé les gouvernements à se doter de politiques cohérentes et coordonnées pour empêcher le gaspillage de ressources et harmoniser leur efficacité. Il y a un déplacement des préoccupations vers les problèmes d'intégration sociale des jeunes et de la participation de ceux-ci aux affaires publiques.

### ***Principaux constats***

La culture politique de chaque pays est l'élément de fond qui guide les objectifs retenus, traduits en termes de secteurs d'intervention, comme on peut le constater à la lecture de l'annexe 1 qui fait état des secteurs d'intervention retenus par différents pays. Les modes organisationnels privilégiés par un pays détermineraient, quant à eux, les modes de concertation. L'objectif général des politiques jeunesse globales (modèle européen) est l'intégration sociale des jeunes, tandis que le modèle américain fonctionne plus selon une logique ponctuelle de résolution des problèmes et de fournisseur de services.

Ainsi, dans le cas d'une institution supranationale comme l'Union Européenne, cela s'articule sur la construction d'une nouvelle notion de citoyenneté, déliée des attaches juridiques et nationales et comprise comme un espace social de vie. C'est un objectif à long terme, ce qui explique que la jeunesse est la clientèle privilégiée de cette intervention. L'action porte sur la situation socio-économique des jeunes pour faciliter leur intégration sociale et économique, comme un moyen qui doit déboucher nécessairement sur une intégration culturelle et politique.

Les objectifs généraux des gouvernements nationaux européens ne sont pas les mêmes. On a observé, par exemple :

- ❑ la sensibilité allemande pour toutes les questions concernant la tolérance, le pluralisme et le racisme chez les jeunes ;
- ❑ la préoccupation, en Espagne et en Italie, pour la question du chômage ;
- ❑ les efforts de la France pour intégrer les jeunes aux processus de concertation ;
- ❑ la priorité suisse pour la participation politique ;

- ❑ les inquiétudes égalitaires des pays scandinaves touchés aussi par des problèmes du mal de vivre de la jeunesse ;
- ❑ le souci des gouvernements autonomes ou régionaux pour rapatrier le plus tôt possible l'ensemble de compétences en matière de jeunesse, pour mener une politique d'intégration spécifique à la perception de leurs besoins et reflétant leur image identitaire.

En octobre 1998, les Nations Unies organisaient la première Conférence mondiale des ministres de la jeunesse, à Lisbonne, afin de faire le suivi du programme mondial adopté en 1995. Un total de 140 pays, dont plus d'une centaine de ministres de la jeunesse, ont participé afin de présenter la politique jeunesse de leur pays. Bilan : sur un total de 185 pays membres, 144 (75 %) avaient formulé une politique nationale pour la jeunesse et 164 (89 %) avaient instauré un mécanisme de coordination. 40 % d'entre eux avaient opté pour un programme d'action pour la jeunesse.

## **2.4 ENJEUX D'UNE POLITIQUE JEUNESSE AU QUÉBEC**

Au cours des dernières décennies, le développement accéléré de la technologie et la mondialisation des marchés ont profondément modifié le paysage du Québec. La jeunesse doit maintenant évoluer dans une société qui se complexifie et se transforme rapidement. L'exercice par les jeunes d'une réelle citoyenneté découle davantage de la capacité d'adaptation des systèmes publics et privés afin de répondre à ces transformations que leur seule possibilité de faire pression par leur seul poids démographique. Le renversement de la pyramide démographique va entraîner des changements importants dans toutes les sphères de la société et dans les façons de travailler de l'État et de la société civile puisque ce groupe d'intérêt sera de plus en plus minoritaire.

### ***Sous l'angle de la démographie***

Une personne sur cinq au Québec est actuellement âgée entre 15 et 29 ans, ce qui signifie environ 1,5 million de jeunes.

Parmi ceux-ci :

- ❑ on compte un peu plus de garçons que de filles;
- ❑ on compte autant de jeunes de 15 à 19 ans que de jeunes de 20 à 24 et de 25 à 29 ans;
- ❑ plus de la moitié de ces jeunes (51,5%) vivent dans les régions de Montréal, de la Montérégie et de Québec;
- ❑ un jeune sur quatre est d'origine autre que britannique, canadienne, française ou autochtone ;
- ❑ 8 % des 15-24 ans font partie des minorités visibles ;



- ❑ 1 Québécois sur 13 fait partie des minorités visibles, la projection au Canada pour 2016 est de 1/5.<sup>15</sup>

### ***Sous l'angle de la formation***

Plus de quatre jeunes Québécoises et Québécois sur dix étaient aux études en 1996, ce qui représente quelque 649 000 jeunes.

Plus précisément :

- ❑ six sur dix ont de 15 à 19 ans ;
- ❑ trois sur dix ont de 20 à 24 ans ;
- ❑ un sur dix a de 25 à 29 ans.

Parmi ces étudiants :

- ❑ quatre sur dix sont au secondaire ;
- ❑ un peu plus de trois sur dix sont au collégial ;
- ❑ un peu plus de deux sur dix sont à l'université.

### ***Sous l'angle du marché du travail***

Deux jeunes sur trois sont actifs sur le marché du travail,<sup>16</sup> soit environ 980 000 jeunes. De ce nombre, 87,3 % occupent un emploi et 12,7 % sont en chômage.

Parmi les quelque 855 100 ou 87,3 % qui détiennent un emploi :

- ❑ les plus jeunes qui sont donc plus nombreux à être aux études occupent un emploi à temps partiel, généralement dans les secteurs du commerce et des services;
- ❑ les plus âgés sont plus nombreux à travailler et à occuper un emploi à temps plein;
- ❑ les plus scolarisés détiennent un emploi en plus grand nombre et cet emploi est de qualité supérieure.

Parmi les quelque 124 800 ou 12,7 % qui sont en chômage :

- ❑ 44 600 ont entre 15 et 19 ans ;
- ❑ 47 200 ont entre 20 et 24 ans ;
- ❑ 33 000 ont entre 25 et 29 ans;
- ❑ 66 100 ont un diplôme d'études secondaires ou moins ;

---

<sup>15</sup> Gouvernement du Québec, ministère de Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 1999.

<sup>16</sup> Enquête sur la population active, 1999.

- 50 400 sont titulaires d'un diplôme d'études post-secondaires ;
- 8 300 sont titulaires d'un diplôme universitaire ou plus.

Les jeunes québécois issus des minorités visibles connaissent des taux de chômage de 28,8 % contre 18,4 % pour l'ensemble de leur classe d'âge.<sup>17</sup>

### ***Sous l'angle de la sécurité du revenu***

En janvier 2000, 94 195 jeunes de 18 à 29 ans tirent leur subsistance de la sécurité du revenu, comparativement à 102 000 en juin 1999.

De ce nombre :

- près de 40 000 sont âgés entre 20 et 24 ans ;
- près de 42 000 sont âgés entre 25 et 29 ans.

### ***Sous l'angle du bien-être<sup>18</sup>***

Plus de neuf jeunes sur dix âgés de 15 à 24 ans se déclarent en bonne santé physique et plus de sept sur dix se disent en bonne forme psychologique. L'Enquête Santé-Québec et d'autres études révèlent toutefois que :

- un jeune sur cinq présente un niveau élevé de détresse psychologique. Cette situation touche deux fois plus de jeunes femmes que de jeunes hommes ;
- un décès sur trois chez les jeunes de 15 à 29 ans (314 sur 930 en 1997) résulte d'un suicide et, dans huit cas sur dix, il s'agit d'un jeune homme ;
- près d'un jeune sur quatre dit consommer de la drogue ;
- quatre jeunes sur cinq (des 15-20 ans) consomment de l'alcool et, parmi eux, un garçon sur dix (des 15-29 ans) avoue prendre plus de quatorze consommations par semaine, alors que cette proportion est de trois sur cent chez les filles ;
- trois jeunes sur dix sont des fumeurs réguliers et les filles fument davantage que les garçons ;
- une naissance sur vingt provient d'une jeune femme de moins de 20 ans.

---

<sup>17</sup> Gouvernement du Québec, *Les minorités visibles au Québec : recensement 1996*, MRCI août 1999.

<sup>18</sup> Les données concernent surtout les 15-24 ans et sont tirées de l'Enquête Santé-Québec, publiée en 1998 et d'autres études ou enquêtes réalisées par le MSSS.

### ***Sous l'angle de l'engagement social et politique***

Les jeunes Québécoises et Québécois se sont tissés un réseau de plus de 1 675 organismes de représentation et de services dans toutes les sphères d'activité.

En bref :

- ❑ selon les taux de fécondité prévus et l'apport de l'immigration, l'effectif des 15-29 ans va continuer de décroître et la population plus âgée va augmenter ;
- ❑ la population active de ce groupe d'âge a chuté entre 81 et 99 de 24,1 % ;
- ❑ le taux d'emploi a chuté pour tous les niveaux de scolarité et toutes les régions;
- ❑ par contre, plus les jeunes possèdent une bonne formation, plus ils trouvent facilement un emploi ;
- ❑ plus ils avancent en âge et possèdent une bonne formation de base, plus ils occupent un emploi à plein temps dans la majorité des cas ;
- ❑ bien que très actifs dans plusieurs organisations, on les retrouve en très petit nombre dans des postes stratégiques dans les lieux décisionnels ou institutionnels traditionnels.

Les enjeux sont nombreux, plusieurs pistes de solutions existent ou restent à définir. La décision des partenaires du Sommet du Québec et de la jeunesse de doter le Québec d'une politique jeunesse est d'autant plus importante que le poids démographique ne pourra à lui seul permettre d'équilibrer les forces des pressions.



### **3. LE CHAMP D'ACTION D'UNE POLITIQUE JEUNESSE**

Cette rubrique fournit des caractéristiques d'une politique de façon générale puis pose certains principes et valeurs qui devraient animer une politique jeunesse et expose des objectifs caractéristiques d'une politique jeunesse

#### **Définition d'une politique**

De manière générale, l'adoption d'une politique gouvernementale plutôt que celle d'un plan d'action ou d'un projet de loi dépend, outre de la volonté et de l'intérêt politique, surtout de l'ampleur du mouvement social qui en est à l'origine, de l'apparition d'un tout nouveau phénomène important, technologique ou autre, ainsi que de la manière dont le sujet a été traité préalablement dans les textes législatifs et réglementaires.

Le véhicule utilisé dépend donc de l'ampleur du sujet et des moyens prévus pour l'aborder. Ainsi, les chartes affirment des droits fondamentaux sociaux et politiques d'un peuple et de l'État, les politiques apportant des modifications majeures à certaines dimensions du contrat social. Suivent les lois et les plans d'action. Ces derniers, quant à eux, implantent des mesures de court terme ; ce sont souvent des plans triennaux, qui peuvent impliquer des modifications législatives et donc des projets de loi ou de règlement.

Une politique gouvernementale offre donc une vision à moyen terme, voire à long terme ; elle précise les diverses problématiques et cerne des enjeux plus larges qu'un plan d'action. Elle vient inscrire, de façon officielle, des grands principes qui, très souvent, impliquent des modifications d'attitudes, de valeurs, de mentalité. Elle couvre de larges champs d'activité et trace de grandes orientations. Selon le cas, elle déploie une vision transversale plutôt que sectorielle. Dans d'autres cas, elle offre de nouvelles avenues pour agir sur une problématique ou encore permet de faire face à une nouvelle situation, à un environnement en mutation.

Une politique peut aussi offrir aussi l'occasion de revoir le partage des responsabilités et des rôles de chacun des partenaires : la population cible, la société civile, le gouvernement, les entreprises, les syndicats, les organismes communautaires, les municipalités, les régions et les élus. Le gouvernement est l'initiateur, l'artisan principal et le coordonnateur d'une politique et ce faisant, il est souvent amené à prendre des engagements plus fermes.

Les objectifs d'une politique peuvent être regroupés en quatre grandes catégories, selon qu'ils visent à :

- ❑ mettre en place un environnement propice à la prise en charge par les individus de leur propre destinée ;
- ❑ supporter et aider ceux qui, sans l'intervention de l'État, seraient incapables de surmonter les obstacles ;
- ❑ encourager et susciter l'adoption de comportements qui permettent à certains groupes cibles de réaliser leur potentiel ;
- ❑ agir sur des problématiques particulières en élaborant des interventions ad hoc.

### ***Devoirs et limites de l'État***

Les Nations Unies recommandent aux pays membres d'adopter des politiques jeunesse nationales afin de favoriser la cohérence dans les mesures qui leurs sont destinées. Ce leadership gouvernemental est essentiel, ne serait-ce que pour assurer la coordination des programmes étatiques. L'ampleur que prendra la politique devrait guider l'organisation pour l'ajuster en fonction des tâches qui seront définies. Toutefois, la politique jeunesse dépasse les devoirs et la contribution possible et souhaitable de l'État<sup>19</sup>. Il devrait s'agir d'une responsabilité collective.

Tel que le soulignait le rapport du Chantier *Promouvoir une société équitable*, chaque membre de la communauté, l'école et la famille ont des responsabilités à l'égard de la jeunesse, dont le niveau diffère. Les entreprises peuvent faciliter l'embauche ou la formation des stagiaires, la cellule familiale transformée demeure le lieu d'identification de base qui doit être supportée. L'école et la communauté favorisant le développement de la jeune personne ont également une responsabilité à leur égard.

### **Principes et valeurs qui devraient animer la politique**

Des principes et valeurs propres à la société québécoise devraient guider l'élaboration de la politique. Ils sont le reflet des priorités que le Québec veut se donner en matière de jeunesse et, en ce sens, constituent la base sur laquelle s'appuieraient les orientations de la politique. On peut retenir des débats publics trois grandes valeurs sous-jacentes à l'élaboration de la politique :

---

<sup>19</sup> Voir avis du CPJ *Vers une politique jeunesse! Éléments de réflexion en vue du Sommet du Québec et de la jeunesse*, février 2000.

- ❑ Une société **solidaire** souhaite assumer ses responsabilités envers les générations actuelles et futures et favoriser la prise en compte et la participation de toutes les générations.
- ❑ Une société **démocratique** favorise la participation pleine et entière de ses citoyens, quels que soit leur âge et leur origine, garantit la poursuite de l'équité et assure la lutte à l'exclusion sociale et économique de ceux-ci.
- ❑ L'État, en collaboration avec ses partenaires, veulent assurer **l'inclusion** des valeurs et aspirations des jeunes et de leurs forces de renouvellement dans la société d'aujourd'hui et de demain.

**Les objectifs généraux de la politique jeunesse pourraient être les suivants :**

- ❑ Elle vient inscrire, de façon officielle, des grands principes qui, très souvent, impliquent des modifications d'attitudes, de valeurs, de mentalité.
- ❑ Elle vise à créer une culture qui assurera aux jeunes une participation à part entière au développement social et économique.
- ❑ Elle vise à mettre en place un environnement propice à la prise en charge par les jeunes de leur propre destinée : permettre le développement du plein potentiel des jeunes.
- ❑ Elle donne l'occasion de revoir le partage des responsabilités et des rôles de chacun des partenaires : la jeunesse, la société civile, le gouvernement, les entreprises, les syndicats, les organismes communautaires, les municipalités, les régions et les élus.
- ❑ Elle se doit de refléter les attentes, les modes de vie et les valeurs des jeunes, d'aujourd'hui et projette les tendances de demain, de façon à s'adresser à tous mais en fonction des groupes spécifiques, quelles que soit leur origine, région ou condition socio-économique.
- ❑ Elle vise à infléchir des réalités actuellement préjudiciables à l'insertion des jeunes afin de leur permettre d'être mieux engagés dans la construction de leur société et préparer les réussites à venir.
- ❑ Elle vise à assurer la cohérence des interventions gouvernementales concernant les jeunes en offrant une vision à moyen terme, voire à long terme.





## CONCLUSION

Le premier ministre dans son discours inaugural, les coprésidents des chantiers du Sommet dans leur déclaration commune, le Conseil permanent de la jeunesse dans son avis de septembre 1999, le Comité aviseur jeunes lors de ses rencontres avec le ministre responsable de la jeunesse, ont convenu de la nécessité d'aller au-delà des mesures et de dégager ce qui pourrait être une approche gouvernementale globale de la jeunesse. Traduite en orientations, cette planification devrait entraîner un changement dans les mentalités et une meilleure cohésion des actions de tous les membres de la société.

Dans son avis sur la politique jeunesse, le CPJ cible comme mission pour la politique de *« permettre aux jeunes de contribuer pleinement à la société civile : les outiller, leur assurer une représentation dans les lieux de décision et de favoriser une meilleure équité entre les générations. »*

Faire du Québec une société à l'avant-garde et prospère où la jeunesse participe activement à son développement et à son rayonnement requiert de donner aux jeunes les moyens de se réaliser pleinement. Au-delà de toutes les statistiques, l'un des principaux enjeux est la place faite aux jeunes, particulièrement dans les lieux décisionnels, et par conséquent, l'attention à leurs besoins, valeurs, intérêts ou idées. De plus, la jeunesse est aujourd'hui caractérisée par une grande diversité de parcours, qui ira probablement en s'accroissant, et à laquelle le Québec doit pouvoir s'adapter.

En espérant que ces quelques pistes de réflexion auront pu contribuer à alimenter la prochaine étape d'élaboration : Vers une politique jeunesse. À cet égard, certains passages du texte de la déclaration commune des coprésidents des Chantiers portent un message dont pourrait s'inspirer la société toute entière:

« Les moins de 30 ans sont déjà rendus plus loin et, quelque part, il faut les rattraper surtout ne pas les ralentir, ne surtout pas les arrêter. Nous n'y arriverons que si nous nous imprégnons de leur vision et de leurs aspirations et que s'ils sont partie prenante à la construction de la société de demain, voir à l'initiation des changements qui s'imposent.

Avant le « aidez-nous », nous avons beaucoup entendu le « respectez-nous » de la part des jeunes... Nous avons entendu également un « faites-nous une place » qui suppose de traiter les jeunes comme des citoyens à part entière, avec les droits et responsabilités que cela entraîne.

... nous avons tous une obligation de solidarité... Les actions à entreprendre d'urgence dépassent la capacité d'agir de chaque acteur pris isolément, notamment du gouvernement. Il est temps plus que jamais de remettre à l'ordre du jour, pas seulement pour les jeunes mais pour nous tous, cette bonne vieille notion d'intérêt général. »



## **ANNEXE 1**

### **POLITIQUES JEUNESSE À TRAVERS LE MONDE**



## **LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES PRIORITÉS ET ESPACES D'INTERVENTION**

### **QUÉBEC**

---

#### **EMPLOI**

- ❑ Formation à l'emploi pour les jeunes moins scolarisés
- ❑ Liens entre la formation et l'emploi
  - soutien économique aux entreprises offrant des stages
  - stages dans la fonction publique
  - emplois d'été axés sur les études pour les étudiants
  - projets de coopération internationale
- ❑ Insertion des jeunes en difficulté
  - subventions aux organismes communautaires
  - fonds pour l'emploi des jeunes des minorités visibles
- ❑ Aide à la création d'entreprises par les jeunes (subventions, déductions fiscales et soutien-conseils)

#### **ÉDUCATION**

- ❑ Lutte au décrochage
- ❑ Promotion de la formation professionnelle
- ❑ Mise en valeur des études en sciences et en technologies
- ❑ Promotion de la participation des filles aux études professionnelles et techniques
- ❑ Augmentation de l'offre de programmes d'études techniques et collégiales
- ❑ Régime d'aide financière aux études

#### **MIEUX-ÊTRE ET SANTÉ**

- ❑ Action sur l'environnement social des jeunes pour réduire les facteurs de risque
- ❑ Campagnes de sensibilisation et de prévention
- ❑ Détection précoce des problèmes sociaux et de santé et encadrement institutionnel de protection

#### **DÉCENTRALISATION**

- ❑ Création des forums jeunesse régionaux

## **CANADA**

### **EMPLOI**

- Information sur le marché de travail
- Programmes d'expérience de travail
- Entrepreneuriat

### **IDENTITÉ ET UNITÉ NATIONALE**

- Programmes d'échanges pour l'apprentissage des langues officielles
- Programmes de coopération internationale
- Informations et campagnes de sensibilisation sociopolitiques
- Promotion de la participation

## **ÉTATS UNIS**

### **ORDRE PUBLIC, PAIX SOCIALE ET IDENTITÉ**

- Encadrement répressif, préventif ou dissuasif des comportements « antisociaux »
- Campagnes d'éducation civique
- Enseignement à l'école publique
- Construction de modèles exemplaires d'imitation pour les jeunes

### **ÉGALITÉ D'OPPORTUNITÉS**

- Promotion et obligation de l'enseignement primaire et secondaire pour tous
- Déductions fiscales aux fondations qui financent les études des jeunes sur la base du mérite
- Valorisation de la libre initiative

### **SANTÉ**

- Campagnes d'information et de sensibilisation
- Politique antidrogue
- Utilisation de personnages publics servant de modèles exemplaires de santé et d'esprit civique

## **UNION EUROPÉENNE**

### **ÉDUCATION, FORMATION, ÉCHANGES ET PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE**

- ❑ Réseaux uniques d'information jeunesse dans tous les pays membres (eurodesk)
- ❑ Appui au processus de formation des jeunes
- ❑ Réalisation d'échanges des groupes de jeunes de différents pays de l'UE
- ❑ Programmes d'échanges avec des tiers pays (dont le Canada)
- ❑ Promotion de la compréhension de la diversité européenne
- ❑ Projets de solidarité locale, nationale ou internationale
- ❑ Lutte contre l'exclusion sociale, le racisme et le sexisme
- ❑ Promotion et protection du patrimoine local et de l'environnement
- ❑ Initiatives d'expression culturelle ou artistique
- ❑ Éducation à la santé

### **CARTE EUROPE JEUNE**

- ❑ Accès à de multiples services pour les jeunes avec des conditions avantageuses

### **VIE ASSOCIATIVE**

- ❑ Soutien aux organisations internationales non gouvernementales de jeunesse
- ❑ Création de la profession animateur des jeunes, formation des animateurs
- ❑ Création des réseaux d'associations consultatives jeunesse intercommunautaires
- ❑ Promotion de la participation publique et politique des jeunes

### **EMPLOI**

- ❑ Les fonds structurels financent les programmes sociaux nationaux d'incitation à l'emploi
- ❑ Offre de stages de travail pour les jeunes dans les institutions de l'UE

## **FINLANDE**

### **FORMATION ET EMPLOI**

- Développer l'employabilité des jeunes
- Promouvoir la formation professionnelle informelle et les compétences internationales

### **IDENTITÉ CULTURELLE**

- Promotion du respect de l'identité et de la diversité culturelle du pays
- Promotion de la participation active au développement démocratique et au pluralisme civique
- Promotion de la mobilité des jeunes à l'intérieur du pays et à l'intérieur de l'Europe

### **VIE ASSOCIATIVE**

- Renforcer le rôle et la participation des jeunes dans les organisations jeunesse
- Développer une culture démocratique et de tolérance à l'intérieur de ces organisations
- Subventionner les organisations œuvrant auprès des jeunes désavantagés ou marginalisés

### **SANTÉ**

- Campagnes d'éducation sexuelle et de sensibilisation aux problèmes de santé des jeunes

## **FRANCE**

### **INTÉGRATION ÉCONOMIQUE**

- Plan Emploi-Jeunes
- Création de 350 000 emplois publics associatifs
- Diminution du temps de travail hebdomadaire pour promouvoir la création d'emplois
- Faciliter l'accès à la formation professionnelle
- Développement de l'économie sociale

### **INTÉGRATION SOCIALE ET POLITIQUE**

- Création du Conseil permanent de la jeunesse
- Développement dans la Fonction publique d'une culture de consultation auprès des jeunes
- Décentralisation des processus de consultation (Commissions départementales)
- Promotion des associations jeunesse



- ❑ Élargissement des services sportifs, culturels et touristiques
- ❑ Valorisation des initiatives locales
- ❑ Réconcilier les jeunes avec les institutions de la République
- ❑ Promotion de la citoyenneté et de la vie associative
- ❑ Sensibilisation à la problématique des droits fondamentaux de l'exclusion et du racisme

## **ESPAGNE**

### **INSERTION ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION**

- ❑ Augmentation de l'offre de formation professionnelle informelle
- ❑ Réorganisation des services d'information sur les emplois jeunesse
- ❑ Subventions aux entreprises engageant des jeunes
- ❑ Élimination des barrières au travail des étudiants
- ❑ Diminution du temps de travail hebdomadaire pour promouvoir la création d'emplois
- ❑ Interdiction du travail supplémentaire

### **INSERTION SOCIALE**

- ❑ Aide économique aux associations jeunesse et intégration de celles-ci aux processus de consultation
- ❑ Décentralisation des services destinés aux jeunes
- ❑ Promotion de la mobilité et du tourisme jeunesse
- ❑ Assouplissement des contraintes du service militaire et l'objection de conscience

### **INSERTION POLITIQUE ET IDENTITÉ NATIONALE**

- ❑ Promotion des valeurs civiques du pluralisme et tolérance
- ❑ Promotion de la participation politique et publique des jeunes

## **CATALOGNE**

### **FORMATION ET EMPLOI**

- Information et orientation professionnelle
- Promotion de la connaissance de langues étrangères
- Promotion de l'esprit d'entrepreneuriat
- Intégration à l'emploi pour les jeunes en difficulté sociale

### **IDENTITÉ NATIONALE**

- Programme d'activités de sensibilisation adressé aux cadres et dirigeants des associations de jeunes
- Promotion des valeurs démocratiques, pluralistes, cosmopolites et nationales
- Promotion de l'esprit du bénévolat
- Divulcation de la connaissance des institutions catalanes et de l'histoire de la Catalogne
- Promotion de l'incorporation des jeunes immigrants dans les associations jeunesse

### **INSTRUMENTS D'INTÉGRATION SOCIALE**

- Prioriser l'utilisation des services de la carte jeunesse
- Faciliter l'accès aux transports publics
- Politique de logement jeunesse et d'accès à la propriété
- Promotion du tourisme jeunesse

### **SANTÉ ET PRÉVENTION**

- Campagnes de sensibilisation et d'information

## **LUXEMBOURG**

### **ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ**

- Promotion du respect des droits et des responsabilités citoyennes des jeunes
- Encouragement à la participation politique et sociale

### **OUVERTURE À L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL**

- ❑ Efforts sur l'enseignement et la maîtrise des langues européennes
- ❑ Bonification de tous les programmes européens d'échanges de jeunes

### **EMPLOI ET FORMATION**

- ❑ Développement de formations conduisant à une expertise internationale
- ❑ Formation à l'emploi dans l'économie de services

## **ALLEMAGNE**

---

### **ÉDUCATION À LA TOLÉRANCE ET AU PLURALISME**

- ❑ Aide et promotion de projets visant à combattre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme
- ❑ Campagnes de sensibilisation à la tolérance sociale et à la solidarité intergénérationnelle

### **FORMATION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI**

- ❑ Diversification de l'offre de formation avec un accent marqué vers les secteurs technologiques
- ❑ Insertion des filles et des jeunes femmes dans le système de formation professionnelle
- ❑ Ententes avec les syndicats et les employeurs pour l'embauche de jeunes et l'offre de stages

## **ITALIE**

---

### **INTÉGRATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE**

- ❑ Institutionnalisation de mesures visant à créer de nouvelles opportunités de formation et d'emploi
- ❑ Aide et promotion de l'éducation professionnelle informelle
- ❑ Développement des échanges internationaux
- ❑ Favoriser les pratiques de solidarité

### **PARTICIPATION SOCIALE ET POLITIQUE**

- ❑ Création d'organismes jeunesse consultatifs et promotion des associations

## **SUISSE**

### **PARTICIPATION**

- Reconnaissance et soutien de la vie associative des jeunes

### **FORMATION**

- Augmentation de l'offre de formation professionnelle
- Soutien financier à l'éducation non formel assuré par les structures non gouvernementales
- Attention spéciale à l'intégration éducative des jeunes immigrants

## **BELGIQUE**

### **EMPLOI**

- Installation des « allocations d'attente » avant le premier emploi
- Amélioration de la formation professionnelle pour accroître la qualification des jeunes travailleurs
- Offre de stages dans les administrations publiques

### **INTÉGRATION SOCIALE**

- Promotion des associations jeunesse
- Aide économique et technique aux associations et promotion de la presse associative
- Structure de consultation décentralisée
- Égalité des droits sociaux pour les jeunes immigrants

### **FORMATION**

- Loi sur la prolongation de la scolarité
- Promotion de la formation professionnelle de base
- Reconnaissance des nouveaux types d'enseignement informel

### **INTÉGRATION EUROPÉENNE**

- Bonification des programmes européens d'échanges
- Promotion de la solidarité internationale chez les jeunes

## **AUSTRALIE**

### **ÉDUCATION ET FORMATION**

- ❑ Encouragement de la diversité à tous les niveaux de l'éducation
- ❑ Faciliter le retour à plein temps, dans les écoles, des moins de 18 ans

### **INTÉGRATION SOCIALE**

- ❑ Promotion d'une image positive de la jeunesse
- ❑ Programme spécial d'aide à la transition des études au travail
- ❑ Campagnes d'information à la santé
- ❑ Stratégie de prévention du suicide et de lutte contre la drogue
- ❑ Programme de coopération internationale pour des jeunes bénévoles dans les pays asiatiques